

l'an deux mil vingt-quatre
le douze septembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEP CZAK, DIOP, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET

Date de convocation
5 SEPTEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à M. PASSET
M. EVEN qui a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme LE MOING
M. SANTINHO qui a donné procuration à M. CZEP CZAK

**Date d'affichage
de la convocation**
5 SEPTEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
23 SEPTEMBRE 2024

Mme GIBAUD-AZIZA a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 13

Votants 19

**OBJET : Fonds habitat rural en investissement de Rambouillet Territoires
pour des travaux de remplacement des volets des logements
sociaux**

Mme la Maire expose :

Dans le cadre de son rayonnement intercommunal, Rambouillet Territoires a décidé de créer un fonds de concours en investissement appelé « fonds habitat rural », pour chacune des communes de moins de 3 500 habitants qui en fait la demande.

Ce fonds peut être alloué pour toutes opérations communales éligibles ; il peut financer tout type de travaux d'amélioration/rénovation/réhabilitation de l'habitat sur des immeubles pour lesquels les communes sont propriétaires bailleurs.

Mme la Maire propose de solliciter à nouveau Rambouillet Territoires pour l'obtention du fonds habitat rural en investissement pour le remplacement des volets des logements sociaux, pour un montant de travaux de 64 250,23 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

À l'unanimité,

SOLLICITE de Rambouillet Territoires le fonds habitat rural en investissement pour des travaux de remplacement des volets des logements sociaux situés 2 rue des Vaux,

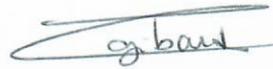
AUTORISE Mme la Maire à signer la convention à venir avec Rambouillet Territoires relative à ce financement, ainsi que tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 23 septembre 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Céline GIBAUD-AZIZA



Mis en ligne le 23/09/2024 à 12h22

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240912-DCH2024_037